



Communiqué de presse

Paris, le 30 octobre 2020,

Les CCI appellent l'attention des consommateurs sur l'autorisation de sortir pour retirer les achats effectués auprès de tous leurs commerces, au-delà des produits de première nécessité, grâce au retrait de commande en magasin. Avec la nouvelle attestation de déplacement, le réseau des CCI appelle à soutenir tous nos commerçants.

L'une des missions des CCI, pendant cette période de confinement, est de soutenir les entreprises impactées, mais aussi d'accompagner celles – commerçants, artisans... – qui restent ouvertes et pratiquent le retrait de commande (par drive, click-and-collect, commande par téléphone) ou la livraison à domicile.

Depuis hier minuit, pour toute sortie hors du domicile, un motif de déplacement est obligatoire ainsi qu'une attestation à présenter aux forces de l'ordre en cas de contrôle. Suite à l'action menée par CCI France auprès du gouvernement, nous attirons l'attention des Français sur l'autorisation d'effectuer et de retirer des achats, au-delà des produits de première nécessité, dès lors que leurs commerces ont mis en place des drives ou des corners de click and collect (commande préalable par internet) ou process de commande par téléphone garantissant le respect des consignes sanitaires, et cela pour soutenir l'activité de nos commerçants dans cette crise.

« Pour les commerçants qui peuvent assurer la vente à emporter, il faut le faire. Sans cela, certains commerces vont mettre la clé sous la porte. Le réseau des CCI va les aider en mettant en place dans les tous prochains jours des solutions numériques simples pour leur permettre de poursuivre leur activité. », assure Pierre Goguet, Président de CCI France.

Nous avons tous le pouvoir d'agir. Plus que jamais : **Ensemble, soutenons nos commerçants !**

Contact presse : Françoise Fraysse T.01.44.45.37.16 – 06.79.94.59.90. f.fraysse@ccifrance.fr

CCI France est l'établissement national fédérateur et animateur des Chambres de Commerce et d'Industrie françaises. Porte-parole des 125 chambres locales, régionales, et des DOM-COM. CCI France représente et défend les intérêts des 2 900 000 entreprises ressortissantes auprès des pouvoirs publics français et européen. Elle joue son rôle de corps intermédiaire à vocation économique pour promouvoir le développement des entreprises et des territoires. www.cci.fr

 @CCIFrance

8-10 rue Pierre Brossolette – CS 90166 – 92309 Levallois-Perret Cedex T. 01 44 45 37 00 www.cci.fr